

ACTE D’ENGAGEMENT

(A.E)

**Personne publique :**

**CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE**

**(CNAM)**

**50, avenue du Professeur André LEMIERRE**

**75986 PARIS CEDEX 20**

**France**

**ACCORD-CADRE N°AC.2024.1985**

**Raccordement inter-bâtiments du CSH Strasbourg par fibres noires**

Passé entre :

**LA CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE**

26-50 avenue du Professeur André Lemierre

75 986 Paris cedex 20

SIRET : 180-035-024 02369

Représentée par son Directeur Général, **Monsieur Thomas Fatome,**

Nommé par Décret du 29 juillet 2020, publié au J.O n°252 du 30 juillet 2020.

Ci-après désignée **« La Cnam »**

**D'une part,**

**Et :**

**L’entreprise :**

Immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés

Sous le n° : …………………………………………………………………………………………………………………

Représentée par :

Adresse du siège social : ……………………………………………………………………………………

Ci-après dénommée **« Le Titulaire »**

**D'autre part,**

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

**CAISSE NATIONALE DE L'ASSURANCE MALADIE**

**(CNAM)**

**50 avenue du Professeur André Lemierre**

**75986 Paris cedex 20**

**A) PARTIE RESERVEE A L’ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF**

**Accord-cadre** passé en application des articles L2113-10 et 11, L2124-1 à 2, R2124-1 à 2, et R2161-2 à 5 du Code de la commande publique.

**Objet :** Le présent accord-cadre a pour objet la fourniture d’une solution de raccordement par fibres optiques noires des deux bâtiments du centre de production informatique de Strasbourg et la réalisation de prestations associées.

L'accord-cadre est mono-attributaire à bons de commande, conformément aux articles R2162-13 et 14 du Code de la commande publique, avec un montant maximum.

**Code CPV principal :** 32561000-3 Connexions à fibres optiques

**Pouvoir adjudicateur :**

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

26-50 avenue du Professeur André Lemierre

75986 Paris cedex 20

**Lieu d'exécution :** France métropolitaine

**Imputation Budgétaire :** BEP

**Comptable Assignataire :** Monsieur l’Agent comptable de la Cnam.

**Ordonnateur :** Monsieur le Directeur Général de la Cnam.

**Références de la personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-59 du Code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances):** Monsieur le Directeur Général de la Cnam.

**Personne habilitée à signer l’accord-cadre :** Monsieur le Directeur Général de la Cnam ou son délégataire.

**B) PARTIE RESERVEE AU PRESTATAIRE**

Je soussigné(e) :

Agissant pour mon compte ou le compte d’entreprise :

Dont le siège est :

Numéro de téléphone :

Immatriculée : - au SIRET sous le n°

- au registre du commerce sous le n°

Adresse mail de contact pour e-attestations : ……………………………………………………

(cf. clause du CCAP « Régularité fiscale et sociale »)

**OU, s’il s’agit d’un groupement :**

Je soussigné(e) :

*(Cocher la ou les cases correspondantes)*

🞏 Agissant en tant que membre du groupement

🞏 Groupement solidaire 🞏 Groupement conjoint

OU

🞏 Agissant en tant que mandataire habilité à signer l’offre du groupement par l’ensemble de ses membres ayant signé le document d’habilitation en date du

🞏 Groupement solidaire 🞏 Groupement conjoint

🞏 Mandataire solidaire

🞏 Mandataire non solidaire

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces régissant l’accord-cadre et des documents qui y sont mentionnés, après avoir apprécié sous ma seule responsabilité les conditions et la nature des prestations, et après avoir établi la déclaration sur l’honneur prévue à l’article R. 2143-3 du Code de la commande publique :

1. **M'engage**,

Sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations désignées ci-après aux prix et conditions indiquées au présent accord-cadre.

1. **Je déclare que :**

Mes prix sont établis conformément aux stipulations prévues dans les documents de la consultation.

1. **Je demande** :

Que la Cnam se libère des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

**Banque :**

**Code banque :**

**Code guichet :**

**N° Compte :**

**Titulaire du compte :**

**Clé RIB :**

**IBAN :**

**BIC :**

**☞ Fournir un RIB faisant apparaître IBAN+BIC conformément au virement SEPA.**

1. **J'atteste :**

Sous peine de résiliation aux torts du Titulaire du présent accord-cadre, dans les conditions prévues par le CCAP, conformément à l’article L. 2195-4 du Code de la commande publique :

* que les documents et renseignements fournis au titre de l’article R. 2143 du Code de la commande publique,
* que ladite entreprise produira les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu’il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, ainsi que les pièces mentionnées à l’article D 8222-5 ou D 8222-6 à D 8222-8 du Code du travail au titre de la lutte contre le travail dissimulé qui sont exigées avant la signature de l’accord-cadre puis tous les six mois jusqu’à la fin de son exécution.

1. **Et affirme:**

Sous peine de résiliation ou de mise en régie,aux torts exclusifs du Titulaire de l’accord-cadre que ladite entreprise :

* n’entrer dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner obligatoires prévus à l’article L. 2141 du Code de la commande publique, conformément à l’article R. 2143 du Code de la commande publique,
* être en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

1. **M’engage sur la durée de validité de mon offre :**

Le présent engagement me lie pour la durée de validité de l’offre indiquée au règlement de la consultation.

1. **L'entreprise ci-avant :**

🞏 Refuse de percevoir l'avance prévue à l’article R. 2191 du Code de la commande publique

🞏 Accepte de percevoir l’avance prévue à l’article R. 2191 du Code de la commande publique

1. **Durée d’exécution de l’accord-cadre :**

L’accord-cadre est conclu pour une durée ferme de 3 ans à compter de sa date de notification, et reconductible une fois pour une durée de 12 mois supplémentaires, soit un total de 4 ans maximum reconduction comprise. La reconduction est expresse (cf. CCAP).

1. **Montant de l’accord-cadre :**

L’accord-cadre est à bons de commande, conformément aux articles R2162-13 et 14 du Code de la commande publique, avec un montant maximum de 5 120 982.75 €HT.

Le montant de l’accord-cadre est fonction des commandes effectuées dans le cadre de son exécution.

Les prix sont indiqués au bordereau de prix annexé au présent acte d’engagement.

Unité monétaire : Euro.

Les montants indiqués incluent l’ensemble des frais exposés par le Titulaire dans l’exécution de l’accord-cadre dont notamment les frais d'hébergement, de déplacement, de logistique.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Désignation des membres**  **du groupement conjoint** | **Prestations exécutées par les membres**  **du groupement conjoint** | |
| **Nature de la prestation** | **Montant HT**  **de la prestation** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. **Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :**

Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d’entre eux s’engage à réaliser.

1. **Sous-traitance :**

J’atteste que si je souhaite avoir recours à la sous-traitance (formulaire DC4), les sous-traitants devront être acceptés par la Cnam conformément à la loi du 31/12/75 selon les règles prévues aux articles L2193-1 à L2193-14 et R2193-1 à R2193-22 du code de la commande publique. Toutes les clauses du présent accord-cadre s’appliquant aux sous-traitants, ils sont soumis aux mêmes obligations que le Titulaire de l’accord-cadre. La signature d’un formulaire DC4 est obligatoire avant tout commencement d’exécution des prestations par le sous-traitant.

Fait à en un seul original,

Le

Signature de l'entreprise

Cachet de l'entreprise

*Nom et qualité du signataire*

**ATTENTION :** Si le présent accord-cadre n’est pas signé par le représentant légal du candidat, le signataire doit obligatoirement produire avec l’accord-cadre, un pouvoir daté, tamponné et signé en original par le représentant légal l’autorisant à signer tous les documents relatifs à l’offre.

**Pour la Cnam, LE CONTROLEUR GENERAL**

**Par délégation représentée par : ECONOMIQUE ET FINANCIER**

*(Nom)*  A Paris, le

*(Qualité)*

A Paris, le

Signature Signature

**La notification se fait de façon dématérialisée sur le profil d’acheteur. En conséquence, la date de notification correspond à celle de l’Accusé Réception de l’accord-cadre par l’attributaire généré par la plateforme** [**www.marches-publics.gouv.fr**](http://www.marches-publics.gouv.fr)**.**

**ANNEXES**

**Annexe 1 : Désignation et coût des prestations relatives à la solution de raccordement par fibres noires**

Cf fichier A1\_AE.BPU\_FIBRES NOIRES.xls (onglet Raccordement par fibres noires)

**Annexe 2 : Désignation et coût des prestations d’intégration et de déploiement**

Cf fichier A1\_AE.BPU\_FIBRES NOIRES.xls (onglet Intégration et déploiement)

**Annexe 3 : Désignation et coût du suivi opérationnel**

Cf fichier A1\_AE.BPU\_FIBRES NOIRES.xls (onglet Suivi opérationnel)

**Annexe 4 : Désignation et coût des prestations d’assistance technique**

Cf fichier A1\_AE.BPU\_FIBRES NOIRES.xls (onglet Assistance technique)

**Annexe 5 : Engagements de qualité de service**

Cf pages suivantes de l’AE

**Annexe 5**

**ENGAGEMENTS DE QUALITE DE SERVICE**

**ENGAGEMENTS DE DISPONIBILITE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Taux de disponibilité annuelle du service par circuit** | |
| Définition de la Cnam | Selon les critères définis par la Cnam, la disponibilité annuelle du service pour un circuit est définie par la possibilité, pour la Cnam, de pouvoir échanger des données entre des équipements connectés à chaque extrémité d’un circuit tout en respectant les seuils de qualités minimum fixés. Entrent dans le calcul uniquement les coupures totales dans le périmètre de responsabilité du titulaire, en excluant les opérations de maintenance programmées par la Cnam et par le titulaire.  La disponibilité annuelle du service par circuit, exprimée en taux, est calculée comme suit [[1]](#footnote-1) : |
| **Objectif Cnam** | **99,98% par circuit par an** |
| Valeur d’engagement[[2]](#footnote-2) |  |
| Procédure de vérification | La vérification sera effectuée sur l’analyse de la liste des tickets d’incidents pendant les comités de pilotage, en prenant en compte uniquement les incidents imputables au titulaire. |
| Pénalités | Les pénalités seront calculées sur l’écart entre le taux de disponibilité annuel constaté du service par circuit et la valeur d’engagement du titulaire :  5% du montant de l’abonnement annuel TTC du circuit par pas de 0,1% d’écart sur le taux de disponibilité, soit, par exemple, pour un taux de 99,98% :   * 99,88% <= Taux < 99,98% 5% * 99,78% <= Taux < 99,88% 10% * 99,68% <= Taux < 99,78% 15% * 99,58% <= Taux < 99,68% 20% * etc. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre maximum d’indisponibilités du service par circuit** | |
| Définition de la Cnam | Nombre maximum d’indisponibilités intervenues dans la plage de maintenance par an pour un circuit donné. Une indisponibilité étant caractérisée par une coupure totale du service ou une dégradation de service donnant lieu à l’ouverture d’un ticket d’incident[[3]](#footnote-3), et dont l’origine est de la responsabilité du titulaire. |
| **Objectif Cnam** | **1 indisponibilité par circuit par an** |
| Valeur d’engagement[[4]](#footnote-4) |  |
| Procédure de vérification | La vérification sera effectuée sur l’analyse de la liste des tickets d’incidents pendant les comités de pilotage, en ne prenant en compte que les incidents imputables au titulaire. |
| Pénalités | Les pénalités seront calculées sur l’écart entre le nombre d’indisponibilités constaté dans l’année pour le circuit et la valeur d’engagement du titulaire :  15% du montant de l’abonnement annuel TTC du circuit par occurrence supplémentaire. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Garantie de temps de rétablissement** | |
| Définition de la Cnam | La Garantie de Temps de Rétablissement (GTR) est la durée maximale entre la survenue d’un incident entrainant une **coupure totale du service** et le retour en fonctionnement normal du service.  La durée de l’incident est calculée sur la plage de maintenance. |
| **Objectif Cnam** | **8 heures par parcours optique**  **4 heures par équipement d’extrémité WDM**  **4 heures par circuit** |
| Valeur d’engagement[[5]](#footnote-5) | **• par parcours optique :**  **• par équipement d’extrémité WDM :**  **• par circuit :** |
| Procédure de vérification | La vérification sera effectuée sur l’analyse de la liste des tickets d’incidents pendant les comités de pilotage, en ne prenant en compte que les incidents imputables au titulaire. |
| Pénalités | Les pénalités seront calculées sur l’écart entre le temps de rétablissement constaté du service et la valeur d’engagement du titulaire :  15% du montant de l’abonnement mensuel TTC du service en défaut par heure de dépassement jusqu’au rétablissement du service. |
| **Quality Recovery Time** | |
| Définition de la Cnam | Le Quality Recovery Time (QRT) est le délai maximum entre la survenue d’un incident entrainant une **dégradation du service** et le retour en fonctionnement normal du service.  La durée de l’incident est calculée Indépendamment de la plage de maintenance. |
| **Objectif Cnam** | **24 heures d’horloge par parcours optique**  **24 heures d’horloge par équipement d’extrémité WDM**  **24 heures d’horloge par circuit** |
| Valeur d’engagement[[6]](#footnote-6) | **• par parcours optique :**  **• par équipement d’extrémité WDM :**  **• par circuit :** |
| Procédure de vérification | La vérification sera effectuée sur l’analyse de la liste des tickets d’incidents pendant les comités de pilotage, en ne prenant en compte que les incidents imputables au titulaire. |
| Pénalités | Les pénalités seront calculées sur l’écart entre le temps de rétablissement constaté du service et la valeur d’engagement du titulaire :  15% du montant de l’abonnement mensuel TTC du service en défaut par tranche de 24h d’horloge de dépassement jusqu’au rétablissement du service. |

**ENGAGEMENTS DE PERFOMANCE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Taux de perte de paquets par circuit** | |
| Définition de la Cnam | Le taux de perte de paquets est le rapport entre le nombre de paquets transmis et le nombre de paquets reçus entre des équipements connectés à chaque extrémité d’un circuit. Le taux de perte est indépendant du nombre de paquets transmis et de la taille de ces paquets. |
| **Objectif Cnam** | **En moyenne sur une période de 1h :**  **Inférieur à 0,1% par circuit** |
| Valeur d’engagement[[7]](#footnote-7) |  |
| Procédure de vérification | La vérification sera effectuée à travers des mesures réalisées par la Cnam à intervalles réguliers et moyennées sur 1h.  Des mesures contradictoires pourront être effectuées par le titulaire. En cas de litige, les valeurs mesurées par la Cnam feront foi, sauf démonstration formelle acceptée par la Cnam de la pertinence des mesures effectuées par le titulaire. |
| Pénalités | Si les résultats des mesures effectuées par la Cnam révèlent un écart entre la valeur mesurée et la valeur d’engagement du titulaire, la Cnam ouvrira un ticket d’incident.  Le titulaire disposera alors du Quality Recovery Time (QRT) pour rétablir le service. Au-delà de ce délai, les pénalités pour dépassement du QRT s’appliqueront. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Délai de transit par circuit** | |
| Définition de la Cnam | Le délai de transit, ou « temps de réponse aller-retour » est défini comme l’intervalle moyen de temps entre l’émission d’un PING effectué par un équipement connecté sur un circuit et la réception par ce même équipement de l’écho de ce PING retourné par un équipement connecté à l’autre extrémité de ce circuit. Les mesures du délai aller-retour sont effectuées hors saturation des circuits. |
| **Objectif Cnam** | **En moyenne sur une période de 1h :**  **Inférieur à 0,5 ms par circuit** |
| Valeur d’engagement[[8]](#footnote-8) |  |
| Procédure de vérification | La vérification sera effectuée à travers des mesures réalisées par la Cnam à intervalles réguliers et moyennées sur 1h.  Des mesures contradictoires pourront être effectuées par le titulaire. En cas de litige, les valeurs mesurées par la Cnam feront foi, sauf démonstration formelle acceptée par la Cnam de la pertinence des mesures effectuées par le titulaire. |
| Pénalités | Si les résultats des mesures effectuées par la Cnam révèlent un écart entre la valeur mesurée et la valeur d’engagement du titulaire, la Cnam ouvrira un ticket d’incident.  Le titulaire disposera alors du Quality Recovery Time (QRT) pour rétablir le service. Au-delà de ce délai, les pénalités pour dépassement du QRT s’appliqueront. |

|  |  |
| --- | --- |
| **Délai de déploiement du périmètre initial** | |
| Définition de la Cnam | Délai, exprimé en semaines, entre la date d’émission du bon de commande du périmètre initial (commande de l’infrastructure de raccordement optique et des circuits) par la Cnam (T0) et la date de mise en service du dispositif par le titulaire. |
| **Objectif Cnam** | **24 semaines** |
| Valeur d’engagement[[9]](#footnote-9) |  |
| Procédure de vérification | Contrôle contradictoire entre la date de mise en service du périmètre initial, notifiée par le titulaire, et la date de la commande du périmètre initial. |
| Pénalités | 100 € par jour ouvré de retard jusqu’à la mise en service complète du périmètre initial. |

**ENGAGEMENTS DE REACTIVITE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Délai de mise en service d’un circuit** | |
| Définition de la Cnam | Délai, exprimé en semaines, entre la date d’émission du bon de commande par la Cnam (T0) et la date de mise en service de la demande par le titulaire. |
| **Objectif Cnam** | **T0 + 2 jours ouvrés,** pour la mise en œuvre d’un circuit ne nécessitant pas de modification matérielle des équipements d’extrémité WDM.  **T0 + 8 semaines** sinon. |
| Valeur d’engagement[[10]](#footnote-10) | * **sans modification matérielle des équipements d’extrémité WDM** : * **avec modification matérielle des équipements d’extrémité WDM** : |
| Procédure de vérification | Contrôle contradictoire entre la date de mise en service du circuit, notifiée par le titulaire et validée par la Cnam, et la date du bon de commande de ce circuit. |
| Pénalités | Les pénalités seront calculées sur l’écart entre le délai d’engagement et la date de livraison effective :  15% du montant de l’abonnement mensuel TTC du circuit par jour ouvré de retard. |

**C) CERTIFICAT DE CESSIBILITE DE CREANCE(S) - NOTI6**

Le formulaire NOTI6 est un modèle de certificat de cessibilité de créance(s) qui peut être utilisé par l’acheteur dans le cadre d’un marché public. Il est délivré au titulaire d’un marché public ou à son sous-traitant payé directement, à sa demande, pour être remis au cessionnaire ou au titulaire d’un nantissement de créance(s).

Il doit être établi un document distinct pour chaque comptable public concerné par un même marché public, en y retraçant la part de la créance totale que le comptable auquel il est transmis est appelé à mettre en paiement.

Il est conforme au modèle fixé par l’annexe 14 du code de la commande publique : ses rubriques ne doivent pas être modifiées par l’acheteur.

|  |
| --- |
| Identification de l’acheteur |

* **Désignation de l’acheteur (du pouvoir adjudicateur ou de l’entité adjudicatrice) :**

*(Reprendre le contenu de la mention relative à l’identité de l’acheteur figurant dans les documents de la consultation. Indiquer l’identité du pouvoir adjudicateur ou de l’entité adjudicatrice (ministère, collectivité territoriale, établissement public), son SIRET, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie).*

* **Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R. 2191- 60 et R. 2391-28 du code de la commande publique :**

*(Indiquer l’identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)*

* **Désignation du comptable public assignataire :**

*(Indiquer l’identité du comptable public assignataire, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)*

|  |
| --- |
| **2-** **Identification du créancier au titre du marché public** |

* Désignation du créancier :

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du créancier, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l’établissement), son* *adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie, son numéro SIRET et ses coordonnées bancaires.]*

* Renseignements complémentaires sur le créancier :

*(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

* Titulaire du marché ;
* Sous-traitant de premier rang ;
* Membre d’un groupement solidaire ;
* Membre d’un groupement conjoint ;
* Mandataire solidaire ;
* Mandataire conjoint ;
* Agissant pour son propre compte ;
* Habilité à céder ou nantir la créance du groupement.

Dans ce dernier cas, indiquer la référence de l’habilitation : ………………………………

|  |
| --- |
| **3-** **Identification de la créance cessible** |

* **Désignation du marché et de son montant :**

*(Reprendre la référence du marché obtenue au plus tard lors de la notification, sa date, son montant)*

Montant du marché public :

* Montant hors taxes : ………………..
* Montant TTC : ………………………
* Montant de la TVA : ………………………
* **Désignation de la tranche et mention de son montant :**

*(A renseigner le cas échéant. Lorsque le montant est demandé, faire apparaître le montant TTC, le montant HT et celui de la TVA.)*

* **Désignation du lot et mention de son montant :**

*(A renseigner le cas échéant. Lorsque le montant est demandé, faire apparaître le montant TTC, le montant HT et celui de la TVA.)*

* **Désignation du bon de commande et de son montant :**

*(A renseigner le cas échéant. Lorsque le montant est demandé, faire apparaître le montant TTC, le montant HT et celui de la TVA.)*

* **Éléments relatifs aux clauses de variation de prix applicables à la créance :**

*(A renseigner le cas échéant. Lorsque le montant est demandé, faire apparaître le montant TTC, le montant HT et celui de la TVA.)*

* **Éléments relatifs aux clauses de pénalités susceptibles d'être appliquées à la créance :**

*(A renseigner le cas échéant. Lorsque le montant est demandé, faire apparaître le montant TTC, le montant HT et celui de la TVA.)*

* **Autres renseignements :**

*(A renseigner le cas échéant. Lorsque le montant est demandé, faire apparaître le montant TTC, le montant HT et celui de la TVA.)*

|  |
| --- |
| 4- **Renseignements complémentaires affectant le marché ou la créance** |

*(Cocher la ou les cases correspondantes.)*

* L’acheteur renvoie les parties aux documents du marché.

**Si la case précédente n’a pas été cochée, remplir les champs suivants :**

* Le marché prévoit le versement d’une avance au créancier au titre du marché :

En cas d’avance, son pourcentage est de : ...................................................................................%

* Le marché prévoit une retenue de garantie :

En cas de retenue de garantie, son pourcentage est de : ..........................................................%

* Le marché prévoit un délai d’exécution des prestations :

Si un délai d’exécution est prévu, le délai mentionné est de : ................................................

* Le marché prévoit des dates prévisionnelles de début d’exécution des prestations et d’achèvement :

Si elles sont prévues, les dates prévisionnelles de début d’exécution et d’achèvement  
sont : ......................................................................................................................................................

* Le marché prévoit un délai maximum de paiement :

Si un délai maximum de paiement est prévu, il est de : ………………….............................................

* S’il est prévu, référence du taux des intérêts moratoires   
  mentionné : ....................................................................................................................................
* Le marché prévoit un montant :

Montant prévu pour l’ensemble du marché : .......................................................... euros (TTC).

Montant prévu pour la tranche concernée : ............................................................ euros (TTC).

Montant prévu pour le lot concerné : ....................................................................... euros (TTC).

Pour les accords-cadres à bons de commande, indiquer :

* Montant minimum : …………………….. euros (TTC).
* Montant maximum : …………………... euros (TTC).
* Montant estimé : …………………......... euros (TTC).
* Le titulaire souhaite ne pas confier l’exécution d’une partie des prestations à des sous-traitants ayant droit au paiement direct :

Cette partie non sous-traitée est au maximum de : ............................................... euros (TTC).

|  |
| --- |
| **5 - Informations supplémentaires en cas de groupement** |

* **Désignation des membres du groupement : SIRET pour chaque membre du groupement.**

*(Indiquer le numéro de SIRET de chacun des membres du groupement).*

* **Désignation du mandataire :**

*(A compléter si différent du créancier indiqué au 2. du présent certificat de cessibilité).*

|  |
| --- |
| **6 - Modification(s) ultérieure(s) de la créance** |

* *(A renseigner autant de fois que nécessaire)*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| 1ère modification | La créance cessible est ramenée/portée à : …………… € | Date/Signature |
| 2e modification | La créance cessible est ramenée/portée à : …………… € | Date/Signature |
| 3e modification | La créance cessible est ramenée/portée à : …………… € | Date/Signature |
| 4e modification | La créance cessible est ramenée/portée à : …………… € | Date/Signature |
| Ne modification | La créance cessible est ramenée/portée à : …………… € | Date/Signature |

*En cas de cession ou de nantissement, le cessionnaire ou le titulaire du nantissement transmet l’original du présent certificat au comptable public assignataire, conformément aux articles R.2191-54, R.2191-55 et R.2391-28 du code de la commande publique.*

|  |
| --- |
| **7- Signature de l’acheteur** |

|  |  |
| --- | --- |
| A | Le |
|  | Signature de l’acheteur ou de son représentant |

1. 1 La durée cumulée de la plage de maintenance est calculée en heures. [↑](#footnote-ref-1)
2. À préciser par le Titulaire [↑](#footnote-ref-2)
3. Pour un incident donné, la Cnam ne considérera qu’un seul ticket d’incident par jour. [↑](#footnote-ref-3)
4. A préciser par le Titulaire, dans la limite de 3 indisponibilités maximum par an. **Au-delà, la réponse sera jugée non conforme.** [↑](#footnote-ref-4)
5. À préciser par le Titulaire [↑](#footnote-ref-5)
6. À préciser par le Titulaire dans la limite de :

   * 48h d’horloge pour un parcours optique
   * 48h d’horloge pour un équipement d’extrémité WDM
   * 48h d’horloge pour un circuit

   **Au-delà, la réponse sera jugée non conforme.** [↑](#footnote-ref-6)
7. À préciser par le Titulaire [↑](#footnote-ref-7)
8. À préciser par le Titulaire [↑](#footnote-ref-8)
9. À préciser par le Titulaire dans la limite de 28 semaines. **Au-delà, la réponse sera jugée non conforme.** [↑](#footnote-ref-9)
10. À préciser par le Titulaire dans la limite de :

    * T0 + 5 jours ouvrés pour la mise en œuvre d’un circuit ne nécessitant pas de modification matérielle des équipements d’extrémité WDM.
    * T0 + 12 semaines sinon

    **Au-delà, la réponse sera jugée non conforme.** [↑](#footnote-ref-10)